

HC  
115  
.A25262314  
industrie  
construct-  
ion

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT  
FÉDÉRAL SUITE AUX  
RECOMMANDATIONS DU GROUPE  
DE TRAVAIL SUR

# L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada



Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL  
AUX RECOMMANDATIONS DU  
GROUPE CONSULTATIF  
SUR  
L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION

Mai 1979

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Introduction	1
<u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif - aperçu	3
<u>PARTIE II</u>	
Réponse détaillée aux recommandations du groupe consultatif	
Relations industrielles et efficacité	5
Formation et mobilité de la main-d'oeuvre	5
Formation des gestionnaires	7
Capacité d'entreprendre des projets d'envergure	7
Pratiques d'achat du gouvernement	8
Concurrence internationale	10
Recherche et développement	13
Système d'information sur l'offre et la demande	14
Règlementation gouvernementale	14
Programmes gouvernementaux	16
Impôt sur le capital	17
<u>ANNEXE I</u>	
Membres du Groupe consultatif de l'industrie canadienne de la construction	19

## INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultation sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives de l'économie canadienne dans les secteurs de la transformation, de la construction et du tourisme. Vingt-trois groupes de travail, composés de représentants du secteur privé, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux furent également invités à participer au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait terminé une série de consultations et préparé un rapport sur l'état de l'industrie. Ces rapports furent soumis aux ministres fédéraux et provinciaux concernés, puis rendus publics. Ils couvraient un grand nombre de thèmes, et le gouvernement fédéral estime qu'ils sont des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles sectorielles.

A la suite du travail effectué par les groupes de travail, un Comité de synthèse fut composé. Il comprenait, outre le président issu du secteur privé, cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du patronat et un représentant du milieu universitaire. Ce comité, à partir des rapports des groupes de travail, a identifié les points de vue communs et recommandé des actions susceptibles à la fois de contribuer à la relance de l'économie en général et d'aider, en particulier, certaines industries. Le Comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports des groupes de travail et du comité font le point sur les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Deux objectifs en ressortent: améliorer la productivité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne et créer des emplois permanents.

L'étude de ces rapports et des réponses du gouvernement a fait apparaître un certain nombre de thèmes majeurs formant un cadre dans lequel on peut insérer tant les recommandations du patronat et des syndicats que les réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes portent surtout sur les mesures permettant d'accroître la position concurrentielle de nos industries en misant sur nos points forts, de soutenir davantage les objectifs de développement économique régional, et de renforcer la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le gouvernement pense que, outre l'importance des gestes suscités par les rapports des groupes de travail et du Comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. A ce point de vue, le gouvernement fédéral considère les résultats de ces consultations comme un cadre de travail très utile pour évaluer les politiques et les programmes existants, ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des engagements du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des vingt-trois groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité de synthèse. A cet égard, il a d'abord publié, en novembre 1978, un document intitulé: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" puis, dans le budget du 16 novembre 1978, il a répondu aux recommandations portant sur les mesures fiscales. Enfin, le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux 46 recommandations formulées par le Comité de synthèse; il y endossait la grande majorité d'entre elles et exposait les mesures qu'il entendait prendre. Le présent document, "Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'industrie canadienne de la construction", est l'un des 23 préparés par le fédéral pour faire connaître en détail sa réponse aux rapports des groupes de travail. Il devrait être perçu comme faisant partie du processus permanent de consultation.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra, dans bien des cas, un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'études plus poussées. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail et croit que des consultations permanentes avec le patronat et les syndicats sur des problèmes précis qu'éprouvent les secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, il est conscient du fait que ses réponses aux recommandations ne sauraient satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports minoritaires ont été présentés. Le gouvernement s'est engagé à tenir également compte des recommandations contenues dans ces rapports.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF -  
APERÇU

Dans son rapport, le groupe consultatif de l'industrie canadienne de la construction posait trois grands objectifs, à savoir:

- accroître l'efficacité de l'industrie de la construction;
- en arriver à une utilisation plus efficace de la demande nationale, y compris les grands projets d'investissements; et
- accroître la capacité d'exportation.

Visant ces objectifs, le groupe consultatif a formulé des recommandations dans les domaines suivants: relations industrielles; éducation du patronat et du salariat; exportations, prévision de la demande; achats publics et privés; recherche et développement; programmes et réglementation gouvernementaux; fiscalité. Le gouvernement appuie fortement ces objectifs industriels et approuve une bonne part des recommandations énoncées en vue de les réaliser.

Afin d'aider l'industrie à devenir plus efficace, le gouvernement a accepté de parrainer des consultations entre le patronat et le salariat sur la question des relations du travail. En outre, le gouvernement s'efforce actuellement de trouver des moyens appropriés pour améliorer les occasions de formation et la mobilité des travailleurs de la construction. Le gouvernement étudie également des moyens de mieux coordonner la formation des gestionnaires, comme l'a recommandé le groupe consultatif.

Une nouvelle technologie et de nouvelles techniques permettront aussi d'accroître la productivité. Les mesures que le gouvernement vient de prendre en vue d'encourager la recherche et le développement, ainsi que les modifications apportées récemment au programme d'expansion des entreprises, aideront l'industrie de la construction à augmenter sa capacité de recherche. Parallèlement, le gouvernement cherche de meilleurs moyens de transférer la technologie de pointe aux chantiers de construction. L'application du régime de crédit d'impôt à l'investissement sur la machinerie et le matériel de construction devrait inciter davantage l'industrie à se doter de matériel de pointe.

Afin d'utiliser plus efficacement la demande nationale, en particulier dans le domaine des grands projets d'investissements, le gouvernement a créé un groupe consultatif sur les avantages industriels et régionaux découlant des grands projets canadiens. Les principaux dirigeants de l'industrie et du salariat, ainsi que des représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, étudieront

les perspectives et formuleront des recommandations précises sur les mesures à prendre pour que le Canada retire le maximum d'avantages industriels des grands projets nationaux. Le gouvernement est également disposé à examiner, de concert avec les provinces, les secteurs possibles de coopération dans l'utilisation des pratiques d'achats publics aux fins de l'expansion industrielle et les avantages à tirer d'un système d'information sur l'offre et la demande.

Pour ce qui est d'accroître la capacité d'exportation, le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, a institué un régime d'assurance-caution pour l'industrie de la construction. En outre, le gouvernement a créé le Comité consultatif de la promotion des exportations, qui est chargé d'évaluer l'accessibilité et la pertinence de la gamme actuelle de services de soutien à l'exportation. Le gouvernement a ouvert une nouvelle ambassade au Koweït, qui sera chargée des pays arabes du golfe Persique; les délégués commerciaux sur le point d'être affectés à de nouveaux postes sont mis au courant des intérêts et des compétences de l'industrie de la construction. On étudie actuellement la possibilité de détacher des experts du milieu des affaires et du gouvernement du Canada auprès de pays en voie de développement. Le gouvernement est d'avis que ces mesures, de même que celles qui ont pour objet d'accroître l'efficacité et l'expansion technologique de l'industrie, sauront favoriser l'accroissement de la capacité d'exportation.

PARTIE II

RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF

RELATIONS INDUSTRIELLES ET EFFICACITÉ

1. Recommandation

Que le ministère fédéral du Travail institue et dirige, de concert avec les ministères provinciaux du Travail, des rencontres sur une base multi-provinciale ou nationale entre des représentants des gouvernements, du patronat et des syndicats, à la fois au niveau local et national, pour qu'ils examinent en détail de nouvelles méthodes en ce qui a trait à la négociation collective et afin de faire en sorte que l'industrie de la construction continue d'accroître sa productivité.

Réponse du gouvernement (Accord)

Avec l'appui des premiers ministres, le Comité de synthèse a institué un Comité des relations de travail pour étudier les questions généralement débattues à l'heure actuelle entre le patronat et le salariat. Toute mesure d'entente sur ces questions constituera un important progrès dans les relations de travail au Canada.

FORMATION ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

2. Recommandation

Afin d'utiliser plus efficacement la main-d'oeuvre canadienne dans le secteur de la construction:

- a) Que les gouvernements collaborent avec les représentants syndicaux et patronaux du secteur de la construction afin de mettre au point des méthodes et des procédés appropriés et souples pour favoriser l'établissement des programmes de formation et d'apprentissage nécessaires, aussi bien dans l'industrie que dans les écoles. L'application de telles mesures est jugée urgente et améliorerait la somme des compétences requises par l'industrie tout en créant de nouvelles possibilités pour les Canadiens et en réduisant notre dépendance traditionnelle vis-à-vis de la main-d'oeuvre étrangère spécialisée;
- b) Que les autorités gouvernementales chargées de fixer les normes de qualification des ouvriers du secteur de la construction relèvent le niveau de formation de la main-d'oeuvre et des exigences professionnelles;
- c) Que le gouvernement et l'industrie favorisent la mobilité des travailleurs de la construction sur le territoire canadien en appuyant les activités du Groupe de travail national mixte sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et en leur prêtant une oreille attentive.



Réponse du gouvernement (Accord)

Le gouvernement fédéral appuie le principe de formation par l'apprentissage et étudie actuellement des moyens de mettre d'avantage l'accent sur la formation en cours d'emploi. En particulier, le gouvernement est en voie d'élaborer des propositions en vue d'un programme de formation de \$20 millions relativement aux pénuries aiguës de main-d'oeuvre qualifiée, qui portera principalement sur l'accroissement de la formation chez certaines catégories clés de cols bleus spécialisés, y compris de nouvelles spécialités dans l'industrie de la construction. Le gouvernement est aussi en train d'infuser un autre montant de \$20 millions dans le Programme de formation industrielle de Main-d'oeuvre Canada.

Le gouvernement enquêtera aussi sur les moyens d'utiliser le financement des programmes de formation aux fins de régler des problèmes particuliers, par exemple maintenir les niveaux d'apprentissage au cours de périodes de ralentissement économique; il est disposé à étudier avec le patronat et le salariat les moyens d'obtenir une plus grande participation du secteur privé à la formation professionnelle.

La qualification des hommes de métier, les normes de formation professionnelle et les exigences de compétence relèvent des provinces. Toutefois, les ministres fédéraux et provinciaux de l'Industrie ont recommandé aux premiers ministres de se pencher sur la nécessité de rationaliser la législation du travail et les méthodes d'accréditation professionnelle partout au Canada et d'ordonner que des mesures précises soient prises à cette fin. A cet égard, il existe, par l'intermédiaire du programme interprovincial, "Sceau rouge", une coordination des normes provinciales d'accréditation dans un grand nombre de métiers.

Le gouvernement convient que la mobilité est une question cruciale; peu après réception du rapport du groupe consultatif, il a établi un groupe mixte syndico-patronal sur la mobilité des ouvriers en construction. Ce groupe étudiera les moyens d'assurer que des ouvriers canadiens qualifiés seront disponibles au moment opportun et en des lieux précis. Le gouvernement fédéral appuie fortement le mandat de ce groupe consultatif, qui doit formuler des recommandations au salariat, à l'industrie et aux gouvernements sur les stratégies visant à encourager une plus grande mobilité dans l'industrie du bâtiment.

## FORMATION DES GESTIONNAIRES

### 3. Recommandation

Que le gouvernement fédéral appuie le projet de création de l'Institut national d'enseignement de la construction, dans le cadre de l'Association canadienne de la construction, suivant un partage équitable des coûts entre le gouvernement et l'industrie, dans le but de coordonner la formation des gestionnaires de l'industrie de la construction partout au Canada en collaboration avec les provinces.

#### Réponse du gouvernement (Accord partiel)

Étant donné l'importance qu'attache le gouvernement aux capacités de gestion industrielle, on essaie actuellement de voir si les programmes actuels de formation en gestion conviennent aux besoins. Bien que l'aide du gouvernement à la formation en gestion ne s'applique qu'aux superviseurs directs, la CEIC étudie aussi les possibilités d'étendre son programme de formation des superviseurs directs.

## CAPACITÉ D'ENTREPRENDRE DES PROJETS D'ENVERGURE

### 4. Recommandation

Que les gouvernements fédéral et provinciaux

- a) Collaborent afin de mettre sur pied, à l'échelle nationale, des mécanismes favorisant dans la mesure du possible la participation des sociétés canadiennes et de personnes compétentes à des projets nationaux d'envergure, notamment dans les domaines des richesses naturelles, de l'énergie et de la pétrochimie;
- b) Instituent des méthodes judicieuses d'achats afin d'offrir de meilleurs chances à l'industrie privée en matière de gestion d'ensemble de projets nationaux d'envergure (génie-achats-construction), de sorte que l'expérience acquise au Canada puisse servir à obtenir et à effectuer de façon rentable des projets de même envergure à l'étranger;
- c) Concertent leurs efforts afin que l'industrie privée puisse bénéficier des connaissances techniques des ministères gouvernementaux, des services publics et des sociétés de la Couronne. Cela supposerait la participation technique, si possible, d'organismes gouvernementaux à des projets importants de construction au Canada et à l'étranger lorsque l'industrie en ferait la demande;

- d) Favorisent l'achat de biens, de main-d'oeuvre et de services à des prix plus compétitifs au Canada, en éliminant certaines pratiques provinciales et territoriales directes et indirectes et, simultanément, en mettant au point des mécanismes pour favoriser l'achat de biens et de services produits dans des régions à faible croissance économique lorsque ces biens et services peuvent être concurrentiels.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Les ministres de l'Industrie et du Commerce ont convenu lors de leur réunion du 7 novembre 1978 que les nouveaux projets industriels d'importance qui sont prévus devraient permettre d'améliorer le rythme de croissance, principalement dans l'industrie canadienne. En accord avec ce qui avait été décidé, le ministre fédéral de l'Industrie et Commerce a proposé l'établissement d'un groupe consultatif sur les avantages industriels et régionaux qui découlent des projets importants. Comme dans le cas du groupe d'étude sur l'industrie de la construction, ce nouveau groupe serait formé de représentants de l'industrie, des provinces et des secteurs ouvriers et scolaires. Il aurait pour tâche d'étudier l'effet à long terme des projets importants sur la croissance de l'industrie et l'avancement technologique au Canada, de déterminer les obstacles et de faire des recommandations visant à permettre à l'industrie de mieux tirer parti des projets importants. Le groupe consultatif devrait remettre son rapport au début de 1980.

Le gouvernement entreprendra aussi une revue globale de ses politiques, programmes et usages liés aux exportations de l'industrie canadienne et à ses activités de promotion des exportations. Parmi les questions qui seront vraisemblablement débattues, signalons les compétences spécialisées et la technologie du gouvernement et comment ces atouts profitent au secteur privé dans les projets de construction d'envergure au Canada et à l'étranger. De plus amples détails en réponse à l'article d) sont contenus dans la recommandation cinq.

PRATIQUES D'ACHAT DU GOUVERNEMENT

5. Recommandation

Que, à l'intérieur des programmes globaux de construction administrés par les organismes et gouvernements fédéral et provinciaux, une plus grande économie et efficacité soient réalisées dans l'exécution des projets de construction en

- a) Exploitant au maximum le jeu de la concurrence et faisant appel aux services de designers et d'entrepreneurs privés responsables;

- b) Adoptant les principes relatifs à l'évaluation des techniques durant l'étape de la conception du projet, et en envisageant l'adoption de stimulants à l'intention des entrepreneurs pour l'étape de la construction;
- c) Évitant les procédés expéditifs lors de projets d'envergure et en ayant recours à des méthodes plus traditionnelles telles que les contrats généraux comportant une somme forfaitaire;
- d) Réduisant le trop grand nombre de travaux d'évaluation et de construction qui existent traditionnellement en raison du fait que les appels d'offres ne sont souvent lancés que l'été.

Le fait de parvenir à réaliser de grandes économies et à accroître ainsi l'efficacité, aurait certainement un effet bénéfique sur l'ensemble de l'industrie, surtout en tant que fournisseur du gouvernement.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le Conseil du Trésor a publié en juin 1978 un document intitulé Politique et lignes directrices sur la gestion des grands projets de la Couronne, et il travaille à l'élaboration d'un manuel sur la gestion des projets. Le ministère des Travaux publics et le Conseil du Trésor vont examiner ces recommandations puisqu'elles traitent précisément des règles d'achat du gouvernement fédéral dans le domaine de la construction.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé l'adoption d'une série de mesures qui, ensemble, constituent une "Politique d'achat nationale". Ces mesures renferment un nouveau Fonds d'expansion des entreprises dont \$25 millions sont financés au cours de sa première année d'exploitation. Le Fonds fournira les crédits supplémentaires nécessaires aux entreprises canadiennes pour mettre au point des produits, particulièrement des articles de haute technicité qui ne sont pas fabriqués à l'heure actuelle au Canada. Étant donné que la politique d'achat du gouvernement se fonde sur la nécessité "d'en avoir pour son argent", il a été difficile de payer les sommes additionnelles qu'il en coûte pour faire des produits canadiens des sources d'approvisionnement. Le Fonds d'expansion des entreprises répond à ce problème.

Lié à ce Fonds, le nouveau "Système d'étude des achats" favorise une consultation prompte avec l'industrie et une coordination accrue au sein du gouvernement fédéral pour la planification des plus gros achats du gouvernement. Parmi les autres mesures que prévoit cette politique, citons l'augmentation des bénéfices pour les fournisseurs gouvernementaux qui contribuent à la réalisation des objectifs d'expansion industrielle, comme l'augmentation du nombre d'emplois et des investissements, ainsi que la croissance régionale. Le gouvernement augmentera également la valeur des

contrats attribués dans les régions où le chômage sévit. L'effectif de l'Office des normes du gouvernement canadien, maintenant organisme gouvernemental interne, s'accroîtra pour englober des représentants de tous les paliers de gouvernement, des hommes d'affaires, des travailleurs et des consommateurs. En outre, le gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'offrir ses contrats en sous-traitance à des entreprises canadiennes, plus particulièrement des petites entreprises et des entreprises oeuvrant dans les régions hautement technologiques, et de coordonner les politiques d'achat fédérales et provinciales afin de rehausser l'incidence des achats gouvernementaux sur l'économie canadienne.

#### CONCURRENCE INTERNATIONALE

##### 6. Recommandation

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, cherche des solutions permettant d'éliminer les obstacles auxquels l'industrie canadienne de la construction est confrontée sur les marchés internationaux. Les gouvernements devraient encourager et appuyer de façon dynamique l'industrie de la construction, aussi bien les associations que les entreprises, à participer davantage à des projets à l'étranger au niveau de la conception, de l'approvisionnement, de la construction et de la gestion. (Voir également la recommandation qui a trait à la "Capacité d'entreprendre des projets d'envergure".)

Cette recommandation peut être appliquée comme suit:

- a) Rationaliser, réorganiser et coordonner les activités des agences et ministères gouvernementaux participant au développement des exportations, en vue d'encourager et de soutenir les efforts de l'industrie canadienne de la construction sur les marchés étrangers;
- b) Améliorer les modes de collaboration entre le gouvernement et l'industrie et en élargir le champ d'application afin d'obtenir et de mener à bien des projets à l'étranger et de répondre à la demande du marché. Les domaines envisagés sont les suivants: des ententes intergouvernementales en matière d'administration et de surveillance des coûts, la création de consortiums, l'aide du gouvernement concernant les soumissions, les primes selon le rendement et le partage des risques avec l'entreprise privée;
- c) S'assurer que les stimulants gouvernementaux correspondent aux besoins de l'industrie et qu'ils sont accordés en tenant compte du caractère particulier des contrats de construction en pays étrangers. Les programmes de stimulants devraient être assez

souples pour permettre certains ajustements ou certaines exceptions (par exemple le contenu canadien, le financement local des coûts) lorsque des circonstances exceptionnelles les justifient;

- d) Réexaminer et modifier, au besoin, les règlements fiscaux qui régissent les gains et pertes de revenus à l'étranger, de façon à offrir des stimulants fiscaux pour inciter les sociétés canadiennes et les particuliers à devenir plus compétitifs sur les marchés extérieurs;
- e) Renforcer la représentation commerciale et diplomatique du Canada et établir des bureaux commerciaux dans les régions où les marchés se développent rapidement, notamment le Moyen-Orient, l'Amérique centrale et certaines régions du continent africain; en même temps, soutenir les bureaux commerciaux parrainés par l'industrie, là où les marchés semblent prometteurs;
- f) Mettre au point des mécanismes efficaces relativement au détachement, moyennant remboursement des frais, de conseillers commerciaux et d'experts du gouvernement canadien dans des pays en voie de développement dont la situation financière est saine et qui représentent pour l'industrie canadienne de la construction un potentiel intéressant (par exemple l'Arabie saoudite, le Nigeria et l'Algérie). Ces conseillers aideraient les gouvernements étrangers à développer les techniques de gestion et la technologie en matière de construction. Leur présence pourrait amener les étrangers qui ont à prendre des décisions à s'approvisionner en biens et services au Canada.
- g) Entreprendre des pourparlers avec les autorités américaines dans des domaines d'intérêt mutuel tels que la réciprocité entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le recours aux produits et services reliés à la construction et leur acceptation. Parmi les exemples d'intérêt immédiat, mentionnons le fait d'accepter mutuellement une inspection d'usine officielle ainsi que des normes sur les constructions et les composants produits en usine.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

La politique du gouvernement axée sur l'expansion doit s'efforcer de promouvoir des situations qui permettront aux entreprises et à la main-d'oeuvre canadiennes de se distinguer dans la fourniture de biens et services aux Canadiens et aux marchés étrangers à des conditions compétitives. Le Conseil des ministres au développement économique sera chargé d'identifier les secteurs où il convient d'améliorer et de coordonner plus effectivement les programmes et politiques actuels afin de soutenir les industries et de les encourager à devenir plus productives et plus compétitives sur le plan international.

Le Comité consultatif de la promotion des exportations sera saisi d'un certain nombre de ces questions. Le Comité, qui se compose d'éminents hommes d'affaires et de représentants du salariat et du milieu universitaire, évaluera l'accessibilité et la pertinence des services gouvernementaux de promotion des exportations. Le Comité consultera les gouvernements provinciaux, diverses associations comme l'Association des ingénieurs-conseils du Canada et l'Association canadienne de la construction, ainsi que d'autres organismes participant au développement du commerce d'exportation du Canada. Il examinera aussi les mémoires qu'il recevra des entreprises privées intéressées.

En ce qui concerne les modes d'encouragement trouvés par le gouvernement pour encourager l'exportation dans le domaine de l'industrie de la construction, la Société pour l'expansion des exportations a présenté au milieu de septembre un programme d'assurance-garantie qui servira particulièrement aux projets au Moyen-Orient et dans d'autres pays du Tiers-Monde. La SEE a pour règle d'exiger une participation canadienne directe et tangible d'au moins 30 pour cent en ce qui concerne les projets de construction outre-mer. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Finances se pencheront en outre sur tout ce qui touche la non-comparabilité des modalités et des installations de la SEE. S'il est démontré que la SEE est moins concurrentielle que d'autres organismes du même genre dans d'autres pays, il faudra alors faire une analyse des coûts et avantages qui découleraient de la décision d'égaliser de tels systèmes, en tenant compte de nos obligations sur le plan international. Le gouvernement entreprendra aussi une étude visant à améliorer le mode de financement des projets hors du pays qui ne semblent pas bénéficier pour le moment d'un appui convenable de la part de la SEE et de l'ACDI. Le gouvernement se propose aussi d'examiner les répercussions de "l'aide liée" et de tenter de déterminer s'il est possible de mieux l'utiliser tout en respectant la stratégie d'aide générale du gouvernement et sa méthode d'approche globale en matière d'aide à l'industrie.

La nouvelle ambassade qui vient d'être ouverte au Koweït est chargée des pays du golfe Persique. A cause des restrictions actuelles des dépenses du gouvernement, l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques et commerciales est suspendue provisoirement. Les agents de la Direction de la construction font en sorte que les délégués commerciaux, avant d'être envoyés dans de nouvelles missions, soient bien au courant des intérêts et de la capacité de l'industrie canadienne de la construction.

Le gouvernement étudie présentement la question du détachement, en régime de recouvrement des frais, d'experts canadiens du monde des affaires et des gouvernements dans le pays en développement.

Pour ce qui est du dernier article de la recommandation, il y a lieu de noter que le gouvernement déploie actuellement ses efforts de libéralisation du commerce dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales. Si les résultats de ces négociations, qui devraient se terminer vers le milieu de 1979, ne répondaient pas pleinement aux préoccupations de l'industrie, le gouvernement serait alors disposé à étudier d'autres approches possibles, y compris des accords bilatéraux.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### 7. Recommandation

Que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent afin de formuler, d'appliquer et de promouvoir des politiques et des programmes qui favoriseront et faciliteront le développement des connaissances technologiques dans l'industrie de la construction. Cet élargissement des connaissances faciliterait les transferts de technologie à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie par l'utilisation des recherches en même temps qu'il favoriserait la mise au point et l'application de nouveaux procédés et de nouvelles méthodes améliorées. Les gouvernements devraient reconsidérer dès maintenant les programmes actuels d'incitation à la recherche et au développement, tels que le Programme d'expansion des entreprises, du ministère de l'Industrie et du Commerce, afin de s'assurer qu'ils correspondent aux besoins de l'industrie de la construction, particulièrement en ce qui touche cette question.

Le groupe consultatif estime que la recherche et le développement en ce qui a trait à la construction incluent

- la recherche et le développement empiriques et scientifiques;
- les travaux de recherche et de développement destinés à accroître la productivité par l'amélioration des méthodes de gestion et des procédés de construction;
- le recours au logiciel (en matière de structure et de gestion de projets, par exemple).

### Réponse du gouvernement (Accord)

Les entreprises fournissant des services sont admissibles aux termes de l'élément "aide à l'innovation" du Programme d'expansion des entreprises dans la mesure où elles répondent aux critères du programme, y compris le critère du fardeau appréciable et les restrictions concernant la nature des projets admissibles à l'aide. Le gouvernement a entrepris une évaluation de l'aide actuelle aux travaux de R et D à orientation sectorielle. Dans le récent budget, le crédit fiscal de base pour l'investissement en R et D a été porté de 5 à 10%. Ce crédit sera désormais de 20% dans les



provinces de l'Atlantique et en Gaspésie. Un crédit sera consenti aux petites entreprises.

## SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

### 8. Recommandation

Que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent avec l'industrie afin de créer et d'utiliser un système centralisé d'information sur l'offre et la demande dans l'industrie de la construction, qui servirait à établir des projections de la demande du secteur public et du secteur privé en matière de construction sur une période de deux à cinq ans.

#### Réponse du gouvernement (Accord)

La question d'un système d'information sur l'offre et la demande pour l'industrie de la construction a donné lieu récemment à des rencontres entre des représentants du CDIC et hauts fonctionnaires d'I et C. Une proposition quelque peu modifiée pour le contrôle des grands projets d'investissement a été soumise aux sous-ministres provinciaux de l'Industrie et du Commerce. Si les provinces s'intéressent à cette formule moins ambitieuse, le gouvernement fédéral serait disposé à présider un groupe consultatif fédéral-provincial pour examiner les détails techniques et les frais d'un tel arrangement. Jusqu'ici, les provinces n'ont pas élaboré une réponse significative.

## RÈGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

### 9. Recommandation

Que l'on procède à une évaluation des répercussions de la réglementation gouvernementale sur le rendement et les coûts dans l'industrie de la construction et d'autres activités industrielles, afin d'y apporter des améliorations. L'industrie de la construction

- a) Voit d'un bon oeil l'étude, par le Conseil économique du Canada, de la "réglementation économique à tous les niveaux de gouvernement", à la demande des premiers ministres, et attire l'attention du Conseil sur les bénéfices qui découleraient d'une harmonisation plus poussée des codes, normes, règlements et qualifications entre les provinces et même à l'intérieur de chacune d'entre elles; d'une rationalisation des besoins afin de protéger le milieu naturel et social et, enfin, d'une diminution de la paperasserie;
- b) Propose que tous les niveaux de gouvernement incluent des critères d'ordre social et économique pour l'évaluation des

codes et normes visant l'industrie de la construction, et demande la publication d'états de leurs répercussions économiques, qui expliqueraient en détail les coûts pour l'industrie et ses clients ainsi que les bénéfices qu'on prévoit retirer de chaque code ou norme;

- c) Félicite les gouvernements provinciaux d'avoir adopté le Code national du bâtiment ou des normes uniformes en matière de construction et leur demande d'appliquer, le plus rapidement possible, les dernières modifications apportées au Code et d'adopter d'autres normes en matière de construction afin d'accroître la mobilité de l'industrie de la construction;
- d) Insiste auprès des gouvernements provinciaux sur la nécessité de rationaliser et de limiter le nombre élevé d'approbations en matière d'aménagement du territoire, vu les longs délais, l'offre limitée et les coûts élevés qui en découlent. Cette démarche viserait également à réduire de façon significative les coûts qui, actuellement, sont à la charge des clients;
- e) Appuie les industries de transformation des richesses naturelles et les secteurs connexes qui voudraient qu'en appliquant la réglementation sur l'environnement, les gouvernements tiennent compte de l'effet cumulatif qu'entraînent les exigences législatives de tous les niveaux de gouvernement et de tous leurs organismes et qu'ils tiennent compte également de la situation de chaque société et de la région en cause.

Réponse du gouvernement (Accord de principe)

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures dans le but de minimiser les répercussions de sa réglementation sur le rendement et les coûts dans le secteur de la construction et l'industrie en général.

Le Conseil économique du Canada a entrepris son étude sur la réglementation du gouvernement. Cette étude comprendra l'évaluation de la possibilité de recourir à l'analyse socio-économique ou à un autre type d'analyse de la réglementation actuelle, la mise sur pied d'une structure assurant que l'étude se poursuit, l'examen de moyens destinés à solutionner des problèmes qui découlent du lien unissant certains ministères fédéraux de même que le gouvernement fédéral et les provinces sur le plan des règles. De plus, en ce qui concerne la définition du problème, le Conseil du Trésor demandera à différents ministères de consulter les parties intéressées aux nouveaux règlements proposés dans les cas où il n'existe pas un tel processus de consultation.

En réponse au Comité de synthèse, le gouvernement fédéral a signalé qu'il est conscient des inquiétudes fondamentales des travailleurs sur les limitations sérieuses des analyses appropriées. Certes, l'attribution des valeurs quantitatives représentent un vaste consensus social. Le gouvernement s'est donc engagé à diffuser de telles études dans le public avant de mettre en oeuvre les changements de réglementation qui pourraient en découler. Cette divulgation donnera aux parties intéressées l'occasion de contester publiquement les valeurs ainsi attribuées.

Le ministre de l'Environnement a, en outre, entrepris un examen des plans de mise en oeuvre et tente d'établir des priorités dans le domaine de l'environnement, ce qui permettra d'avoir des calendriers qui pourront varier selon l'urgence des exigences. Le Ministère fera son rapport au Conseil des ministres au début de 1979. Il a aussi l'intention d'examiner les rapports actuels avec les provinces et d'encourager celles-ci à recourir à l'analyse des répercussions socio-économiques dans l'établissement de leur propre réglementation sur l'environnement.

#### PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

##### 10. Recommandation

Que le gouvernement fédéral et les provinces réexaminent leurs politiques et leurs programmes en matière d'expansion industrielle afin de mesurer leur effet sur la construction et de les modifier, au besoin, afin de favoriser et faciliter le développement de l'industrie canadienne de la construction.

##### Réponse du gouvernement (Accord)

Les recommandations des groupes consultatifs sectoriels et du Comité de synthèse ont signalé aux ministres le fait que beaucoup de programmes et services du gouvernement ne sont pas assez connus et compris, ou ne répondent pas comme ils le devraient aux besoins. Un des grands soucis du Conseil des ministres au Développement économique sera d'évaluer l'efficacité de diverses politiques et programmes et de mesurer l'exécution efficace et coordonnée des programmes et services économiques du gouvernement fédéral.

Comme l'indique la recommandation sept, les entreprises offrant des services sont admissibles à l'aide à l'innovation aux termes du Programme d'expansion des entreprises, pourvu qu'elles répondent aux critères imposés. Les commissions régionales du PEE ont été établies afin de rendre le programme plus accessible aux petites et moyennes entreprises.

IMPOT SUR LE CAPITAL

11. Recommandation

Afin de favoriser les investissements au Canada et de réduire les dépenses de capital entraînées par la fabrication ainsi que par l'exploitation des ressources et de l'énergie, et afin de freiner la hausse du prix des maisons et des loyers, qui constitue un facteur d'augmentation du coût de la vie et des demandes salariales,

- a) Que les gouvernements fédéral et provinciaux éliminent ou du moins réduisent les taxes de vente sur les matériaux de construction; pour faire en sorte qu'elles exercent leur influence à long terme et pour en faciliter l'application, les réductions partielles devraient être sélectives, substantielles et permanentes, plutôt que temporaires, superficielles et globales;
- b) Que les gouvernements provinciaux, afin d'encourager la productivité, exemptent l'industrie de la construction des taxes de vente sur le matériel servant à la production, comme on le fait actuellement pour l'industrie manufacturière et celle de l'exploitation des richesses naturelles;
- c) Que le gouvernement fédéral applique à l'industrie de la construction les taux peu élevés d'impôt sur le revenu des corporations dont bénéficient les industries de transformation et de fabrication.

Réponse du gouvernement (Désaccord)

Le gouvernement fédéral n'est pas d'accord avec cette recommandation et sa réponse au Comité de synthèse sur cette question se formule comme suit: "Le taux de la taxe de vente sur les matériaux de construction a été réduit de 12 à 5%. Le gouvernement a mis en place une gamme étendue de mesures en faveur du logement. D'autres réductions de la taxe de vente sur les matériaux de construction réduiraient donc l'importance des dégrèvements fiscaux éventuellement accordés à l'économie en général. Or, le gouvernement ne croit pas qu'il convienne actuellement d'accorder d'autres concessions fiscales à ce secteur aux dépens des autres contribuables. Il est à signaler que l'accroissement et l'extension projetés du crédit fiscal pour l'investissement, dans le récent budget tend à réduire les coûts d'investissement dans les immeubles et autres structures, ce qui stimule le secteur de la construction tout comme le ferait une réduction des taxes sur les produits. Les modifications proposées au crédit fiscal pour l'investissement ont l'avantage de s'appliquer aussi aux investissements dans l'outillage et l'équipement.

De même, le gouvernement ne peut consentir à étendre au secteur de la construction les mesures relatives aux impôts sur les sociétés dans le secteur manufacturier. Les impôts payés font partie des frais d'exploitation et la prudence s'impose lorsqu'on entrevoit les réductions d'impôts comme un moyen important de contrer les frais. Mieux vaut s'attacher à l'accroissement de l'efficacité et de la productivité qui contribueront à abaisser directement ces autres frais. Pour se concentrer sur les causes premières, il faudra peut-être invoquer l'une ou l'autre des politiques en vigueur sur l'expansion industrielle, la main-d'oeuvre, les échanges commerciaux et la fiscalité, pour n'en nommer que quelques-unes.

Une telle optique apportera vraisemblablement au Canada des avantages plus permanents qu'une formule recourant aux modifications fiscales pour s'attaquer aux symptômes des malaises économiques du Canada. Beaucoup d'entreprises dans l'industrie de la construction sont admissibles au taux réduit d'impôt fédéral accordé aux petites entreprises. Grâce à ces dispositions, l'ensemble des impôts fédéraux sur le secteur de la construction comme pourcentage du revenu imposable est inférieur à ceux du secteur manufacturier.

MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION

Président M. H.K. Morley, président du Conseil et  
agent exécutif en chef, Costain Limited

Vice-président M. R. Stollery, président du Conseil et  
agent exécutif en chef, Poole Construction Limited

Secrétaire M. J.A. Dawson, directeur général  
Direction de la construction et des services de consultation  
Ministère de l'Industrie et du Commerce

REPRÉSENTANTS D'ENTREPRISES

M. P.M. Allen Consultant en relations industrielles	M. D. Helmer Helmer Associates
M. R.J. Balfour Vice-président Le Groupe SNC	M. R.G. Johnson Président Canadian Institute of Steel Construction
M. P.T. Beauchemin Ingénieur-conseil Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc.	M. W.A. McLaughlin Doyen de la Faculté de génie Université de Waterloo
M. C. Brulotte Président Paul Dubé & Fils Ltée	M. P.N. Rocca Président du Conseil Rocca Group Limited
M. F.H.B. Charlesworth Vice-Président Dillingham Corporation Canada Ltd	M. R.C.T. Stewart Vice-président et directeur général Willowgate Development Corporation Ltd
M. D.C. Chutter Chef du bureau d'Ottawa Revay & Associates Limited	M. G. Warren Directeur, expansion des affaires Lundrigans Limited
M. J. Cochran Président Domtar Construction Materials Inc.	
M. D. Duncan Président Genstar Construction Limited	
M. J.B. Graham Faculté d'administration Université de Calgary	
Professeur G. Hébert École de relations industrielles Université de Montréal	

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. D.W. Forgie  
Directeur  
Canadian Research and Services  
Union internationale des journaliers  
d'Amérique du Nord

M. J.A. McCambly  
Secrétaire exécutif  
Comité consultatif pour les métiers  
de la construction au Canada, AFL-CIO

M. W. Warchow  
Représentant international  
Fraternité internationale des  
ouvriers en électricité

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

M. P. Boutin  
Ministère de l'Industrie  
et du Commerce  
Gouvernement du Québec

M. R. Coke  
Division de l'analyse économique  
Ministère de l'Expansion économique  
Gouvernement de la Colombie-Britannique

M. D. Elliott  
Directeur  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Gouvernement du Manitoba

M. R.L. McClare  
Ministère de l'Expansion économique  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

M. J.E. Robertson  
Principal conseiller en politiques  
Ministère de l'Industrie et du  
Tourisme  
Gouvernement de l'Ontario

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. J. Carter  
Groupe de coordination des politiques  
Travail Canada

M. A.M. Coll  
Direction de la construction et des  
services de consultation  
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Mlle R.A. Drummond  
Conseil pour l'expansion de l'industrie  
de la construction

M. J.R. Emery  
Chef  
Division de la construction  
Direction de la construction et des  
services de consultation  
Ministère de l'Industrie et du Commerce

M. J.E. Gravel  
Direction générale du service de  
main-d'oeuvre aux employeurs  
Emploi et Immigration Canada

M. K. Laycock  
Division de l'expansion économique  
Ministère des Finances

M. B.E. Roth  
Directeur exécutif  
Conseil pour l'expansion de l'industrie  
de la construction

M. P. Trubey  
Analyse des programmes et liaison  
Ministère de l'Expansion économique  
régionale

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT  
EN FAISANT LA DEMANDE À:  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES  
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH